

## NOTE D'INFORMATION



Santé publique France, en lien avec ses partenaires\*, lancera à partir de janvier 2024, l'étude **Kannari 2 relative à l'exposition au chlordécone et à d'autres polluants aux Antilles**.

L'objectif de cette étude est de connaître le **niveau d'exposition au chlordécone et à d'autres polluants** et, le cas échéant, leurs évolutions depuis la dernière étude Kannari réalisée en 2013.



L'étude sera réalisée, auprès **d'adultes âgés de 18 ans et plus**, résidant en **Martinique et en Guadeloupe continentale**, tirés au sort parmi les bénéficiaires des Caisses générales de sécurité sociale (CGSS Martinique, CGSS Guadeloupe) et de l'Établissement national des Invalides de la Marines (ENIM).

Elle concerne également des **enfants de 3 à 17 ans** qui seront tirés au sort au domicile des adultes sélectionnés.



Des enquêteurs et des infirmiers se déplaceront **au domicile** des adultes tirés au sort pour administrer **en face à face** des **questionnaires**, recueillir un **échantillon d'urine** et réaliser une **prise de sang**.

Les informations et prélèvements d'échantillons biologiques ainsi collectés permettront d'étudier les expositions de la population au chlordécone mais aussi à d'autres pesticides et métaux lourds comme le plomb.

### PROCÉDURE DU TIRAGE AU SORT

La participation à cette étude est gratuite !

Conformément à l'autorisation délivrée par la Commission nationale informatique et libertés (Cnil) - Délibération n°2023-018 - le tirage au sort sera effectué de **façon confidentielle** par Santé publique France.

**Vous ne souhaitez pas participer au tirage :  
opposition possible jusqu'au 20/09/2023.**

Conformément aux préconisations de la CNIL, vous pouvez adresser jusqu'au 20 septembre 2023 une demande d'opposition à ce tirage au sort à [dpo@santepubliquefrance.fr](mailto:dpo@santepubliquefrance.fr) en mentionnant en objet « opposition – tirage au sort Kannari 2 » et en indiquant dans le corps du mail votre nom, prénom, sexe, date de naissance et caisse de rattachement, accompagnés d'un titre d'identité.

**Au-delà du 20 septembre 2022**, votre opposition ne sera pas prise en compte pour le tirage au sort. Sachez toutefois que si vous êtes tirés au sort, vous serez libre de ne pas participer à cette étude.

Pour  
en savoir  
plus



\* Cette étude inscrite dans le Plan national chlordécone IV (2021-2027) est réalisée par Santé publique France avec l'appui du Ministère de la Santé et de la prévention, de la Caisse nationale d'assurance maladie, des Agences régionales de santé de Martinique et de Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy, des Préfectures de Guadeloupe et de Martinique et du Conseil départemental de Guadeloupe.